

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Tableau des emplois

Délibération n° CA-2018-22

Date de convocation : 13 août 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération n° CA-2018-21 liée au mouvement de personnel, l'embauche de Monsieur Laurent MORIN et le départ de Madame Corinne BONNOT,

Le Président propose au Conseil d'Administration de mettre à jour le tableau des emplois.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois créé par délibérations n° CA-2015-07, n° CA-2016-07, n° CA-2016-24, n° CA-2017-08, n° CA-2017-16 et n° CA-2018-07, joint à la présente en annexe 1.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Agence Technique Départementale de l'Yonne
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	N°DELIBERATION CREATION D'EMPLOI	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-2 OU 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Directeur	Ingénieur	Ingénieur Chef Hors Classe	CA-2015-07	OUI	1	0	TC	1	0
Secrétaires Comptables	Adjoint Administratif	Rédacteur Chef	CA-2015-07	OUI	2	0	TC	2	0
Chef du Pôle Assainissement	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	TC	1	0
Chef du Pôle Eau Potable	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	TC	1	0
Chef du Pôle Voirie	Technicien Principal de 1ère Classe	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	TC	1	0
Chef du Pôle Bâtiment	Technicien Principal de 1ère Classe	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	TC	1	0
Chargés de Secteur	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07	OUI	2	1	TC	2	0
Conducteur d'Opérations Assainissement	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2017-08	OUI	2	0	TC	2	0
Conducteur d'Opérations Bâtiment	Technicien	Ingénieur	CA-2016-07 CA-2018-07	OUI	2	0	TC	2	0
Dessinateur	Adjoint Technique de 2ème Classe	Agent de Maîtrise Principal	CA-2016-07	OUI	1	0	TC	1	0
TOTAL					14	1		14	0